



Compte rendu du conseil municipal Du 22 mars 2024

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain

Membres présents :

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, M. Jean-Marc GILEWICZ, M. David ROBERT, M. Romuald GARDEL, Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN)

Membres excusés :

M. Guillaume FEVEZ

Absent :

Mme Myriam CHARLIER

Pouvoirs :

Mme Maryse SANZEY donné à M. Jean-Marc GILEWICZ

M. Pascal MARTINET donné à Mme Anne RAMAND

M. Fabien OBARA donné à M. Sylvain OBARA

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc GILEWICZ

En préambule de ce conseil M. Girardin, référent en matière d'énergies renouvelables à la Chambre d'agriculture de la Meuse, est venu présenter au conseil la charte relative à la production d'énergie photovoltaïque au sol en Meuse co-signée par le Préfet, la Chambre d'agriculture, le président du Département de la Meuse, l'Association des Maires de Meuse, le président des Communautés de Communes et d'Agglomération de la Meuse.

Cette charte est transitoire en attendant le décret et permet de définir un cadre de développement aux projets photovoltaïques dans le département de la Meuse. Consultable sur le site de la commune.

Ouverture de la séance à 20 h 30

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/03/24

Approbation à l'unanimité

2. Délibération sur les ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Suite à la présentation de M. Girardin de la chambre d'agriculture au sujet de la charte, la commune doit :

- Soit proposer une ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables)
- Soit ne pas proposer de ZAER
- Soit proposer des zones d'exclusions mais seulement si elle propose également une ZAER.

Dans tous les cas, la commune n'aura pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser le permis de construire d'une demande d'installation de panneaux agri-photovoltaïques.

Les demandes de permis seront instruites et étudiées en commission à la chambre d'agriculture et seront validées ou non par les services de la Préfecture qui délivrera les permis de construire et d'installation.

Etant donné le rôle de la commune dans la chaîne de délivrance du permis de construire et suite aux décisions prises en conseil municipal du 22/12/23 concernant les types de productions d'énergies renouvelables envisageables sur le territoire, le conseil décide à l'unanimité de ne pas instaurer de zone d'accélération sur le territoire communale.



3. Informations et questions diverses

- PLUi : Réunion le 28/03 à 13h30 à la mairie avec la Codecom et le bureau d'étude au sujet de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette. Cette loi Climat et Résilience remet en cause les zones d'extension à construire.
- Eclairage public Rue de Condé : les travaux réalisés par l'entreprise Sogea seront pris entièrement en charge par le SIE (syndicat d'électrification), soit 2700 €.
- Aménagement de l'Aisne à Sommaisne : suite aux différentes réunions avec la Codecom et afin d'éviter des débordements de l'Aisne, des travaux d'élargissement du lit d'étiage à Sommaisne et d'entretien sur les 26 Kms de l'Aisne sont prévus en 2024.
- Aménagement du cimetière : En vue de la reprise d'emplacements prévue par la procédure, un devis pour la dépose de 6 tombes, pour créer un jardin du souvenir, a été établi et estimé à 5100 €.
Après réflexion, le conseil municipal propose de réaliser les travaux en interne en louant du matériel si nécessaire.
- Rue Milaville : une reprise des trottoirs devant l'ex-maison médicale et à l'angle de la rue Milaville / D902 ont été chiffrés. Ces travaux étant éligibles aux subventions DETR et par le fait qu'il n'y a pas d'urgence, les travaux seront réalisés après acceptation de la subvention, soit en 2025
- Conférence « Tous au compost » : le mercredi 3 avril de 19h30 à 21h à la salle des fêtes de Rembercourt organisée par la Codecom
- Formation à l'utilisation du défibrillateur DAE : 2 sessions sont prévues par Groupama. Le samedi 13 avril à 9h30 et le vendredi 26 avril à 18h30 à la salle des fêtes. Accès à tout public, vous inscrire en mairie.
- Fête de la paroisse : A Rembercourt le week-end du 1^{er} et 2 juin. A l'ordre du jour, le samedi : marche, circuits vélo et temps de prière. Cérémonie religieuse le dimanche en présence de l'évêque Monseigneur Gusching.
Un programme détaillé sera distribué.
- Brigade mobile sur le territoire : composée de 6 sous-officiers rattachés à Revigny. Cette brigade dédiée uniquement à notre territoire (22 communes) avec pour objectif d'être au maximum sur le terrain et pourront prendre les plaintes sur place soit directement chez les administrés ou à la mairie.
Celle-ci sera opérationnelle en septembre/octobre 2024.
- Usage du feu et brûlage : Arrêté n° 9036-2022 portant à la réglementation consultable en mairie et sur le site de la commune.
- Elections Européennes le 9 juin.
- Cérémonie du Colonel Cazeilles : Samedi 15 juin.
- Communication : Rappel Les moyens existants sont :
 - Messagerie : mairie.remberrcourt-sommaisne@orange.fr
 - Le site <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>
 - L'application Mobile PanneauPocket
 - Facebook

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Sylvain OBARA

